

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Thompson présente alors un bill (N° 142) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre 138 des Statuts Révisés,—lequel est lu les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Chapleau présente,—

Réponse à Ordre du 16 écoulé.—Correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N. B.

Réponse à Ordre du 16 écoulé.—Copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancy et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer au aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N. B.

M. l'Orateur met devant la Chambre, copie de la réponse Son Excellence le Gouverneur-Général à l'adresse qui lui a été présentée par les deux Chambres à l'occasion de son départ du Canada, laquelle est lue comme suit :—

*Honorables membres du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie cordialement des paroles bienveillantes dont vous vous êtes servis pour me dire adieu.

L'expression unanime de vos sentiments, manifestée par toute la députation du Canada, est un acte de haute portée, qui ne laisse au un doute sur sa signification.

Cet acte de courtoisie généreuse, je l'accepte de votre part et en votre qualité de représentants du peuple canadien, et je vous offre, ainsi qu'à vos commettants, l'expression de mes sentiments de reconnaissance provoqués par le grand honneur que vous me faites.

Je ne puis m'empêcher de faire allusion aux pertes récentes qu'ont éprouvées vos Chambres, non-seulement, M. l'Orateur, dans la personne de votre prédécesseur distingué au fauteuil du Sénat, de cet homme qui, par ses admirables qualités, s'était conquis le respect et l'affection de tous, mais je fais aussi allusion à la perte d'autres membres marquants des deux Chambres; et je regrette vivement que, de ce nombre, se trouve un de mes ministres des plus importants et des plus honorés. La mort, en frappant cet homme d'Etat, a privé le pays d'un de ses serviteurs dévoués et infatigables, et enlevé du même coup à l'Exécutif un de ses plus fidèles et loyaux conseillers.

Un séjour de près de cinq ans dans ce pays, en qualité de représentant de Sa Majesté, m'a fait porter un intérêt profond et constant à ses affaires; et je ne saurais trop apprécier l'avantage qui m'a été donné de pouvoir prendre part à l'administration du Canada et veiller de près au fonctionnement des institutions sages et libres qui vous régissent.

Je serai heureux si, à l'avenir, je puis, comme vous avez bien voulu le suggérer, mettre mon expérience au profit des intérêts de ce pays ou de son bien-être. Quoi qu'il en soit, je ne pourrai conserver pour le Canada d'autres sentiments que ceux de l'amitié à laquelle me lie la plus profonde reconnaissance, l'attachement et le respect.

Après un séjour agréable de plusieurs années au milieu de vous, je suis fondé, je l'espère, à vous féliciter sur le fait que, pendant ce temps les principes importants de la constitution fédérale ont subi victorieusement l'épreuve de l'expérience et sont considérés aujourd'hui comme formant la base d'un système politique durable et adaptés aux besoins de votre pays.

Vos rapports avec la mère-patrie ont été marqués, sans exception, par la plus franche cordialité. Il n'y a jamais eu de divergence d'opinion sérieuse entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Canada. Un libre échange d'opinions entre ces